

40	15/06/2011	BE 0413.821.301	50	EUR		
NAT.	Date du dépôt	N°	P.	D.	11168.00082	C 1.1

COMPTES ANNUELS EN EUROS

Dénomination: **MOURY CONSTRUCT S.A.**

Forme juridique: Société anonyme

Adresse: Avenue Génicot N°: 18 Boîte:

Code postal: 1160 Commune: Auderghem

Pays: Belgique

Registre des personnes morales (RPM) - Tribunal de Commerce de Bruxelles

Adresse Internet:

Numéro d'entreprise BE 0413.821.301

Date du dépôt de l'acte constitutif ou du document le plus récent mentionnant la date de publication des actes constitutif et modificatif(s) des statuts. 10-07-2008

Comptes annuels approuvés par l'assemblée générale du 24-05-2011

et relatifs à l'exercice couvrant la période du 01-01-2010 au 31-12-2010

Exercice précédent du 01-01-2009 au 31-12-2009

Les montants relatifs à l'exercice précédent sont identiques à ceux publiés antérieurement.

Documents joints aux présents comptes annuels:

Numéros des sections du document normalisé non déposées parce que sans objet:

C 5.1, C 5.2.1, C 5.2.2, C 5.2.3, C 5.2.4, C 5.3.2, C 5.3.4, C 5.3.5, C 5.3.6, C 5.4.2, C 5.4.3, C 5.5.2, C 5.8, C 5.16, C 5.17.2

LISTE COMPLETE avec nom, prénoms, profession, domicile (adresse, numéro, code postal et commune) et fonction au sein de l'entreprise des ADMINISTRATEURS, GERANTS ET COMMISSAIRES

FELDBUSCH JEAN-PAUL

Administrateur
Groeneweg 35 A
3090 Overijse
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2008 Fin de mandat: 27-05-2014 Administrateur

HOLLANGE EDGARD

Administrateur
ZEEDIJK 730/7
8300 Knokke-Heist
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2008 Fin de mandat: 27-05-2014 Administrateur

LEMMENS FRANCIS

Administrateur
Rue de Grady, 6
4130 Esneux
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2008

Fin de mandat: 27-05-2014

Administrateur

MOURY GEORGES

Administrateur
BOIS MANANT 17
4052 Beaufays
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2008

Fin de mandat: 27-05-2014

Président du Conseil d'Administration

MOURY GILLES OLIVIER

Administrateur
Voie de Liège, 35
4053 Embourg
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2008

Fin de mandat: 27-05-2014

Administrateur

MERSCH Michel

Administrateur
Avenue du Centenaire, 30
4053 Embourg
BELGIQUE

Début de mandat: 23-05-2006

Fin de mandat: 23-05-2012

Administrateur

MOURY FINANCE

LU
Rue Goethe 24-28
1637 LUXEMBOURG
LUXEMBOURG

Début de mandat: 25-05-2010

Fin de mandat: 26-05-2014

Administrateur

Représenté directement ou indirectement
par:

MOURY Georges
Administrateur
Bois Manant 17
4052 Beaufays
BELGIQUE

HERMANS Dominique (A00680)

Réviseur d'entreprise
Rue Wérihet 23
4671 Housse
BELGIQUE

Début de mandat: 27-05-2008

Fin de mandat: 24-05-2011

Commissaire

DÉCLARATION CONCERNANT UNE MISSION DE VÉRIFICATION OU DE REDRESSEMENT COMPLÉMENTAIRE

L'organe de gestion déclare qu'aucune mission de vérification ou de redressement n'a été confiée à une personne qui n'y est pas autorisée par la loi, en application des articles 34 et 37 de la loi du 22 avril 1999 relative aux professions comptables et fiscales.

Les comptes annuels n'ont pas été vérifiés ou corrigés par un expert-comptable externe, par un réviseur d'entreprises qui n'est pas le commissaire.

Dans l'affirmative, sont mentionnés dans le tableau ci-dessous: les nom, prénoms, profession et domicile; le numéro de membre auprès de son institut et la nature de la mission:

- A. La tenue des comptes de l'entreprise*,
- B. L'établissement des comptes annuels*,
- C. La vérification des comptes annuels et/ou
- D. Le redressement des comptes annuels.

Si des missions visées sous A. ou sous B. ont été accomplies par des comptables agréés ou par des comptables-fiscalistes agréés, peuvent être mentionnés ci-après: les nom, prénoms, profession et domicile de chaque comptable agréé ou comptable-fiscaliste agréé et son numéro de membre auprès de l'Institut Professionnel des Comptables et Fiscalistes agréés ainsi que la nature de sa mission.

* Mention facultative.

BILAN APRÈS RÉPARTITION

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
ACTIF				
ACTIFS IMMOBILISÉS		20/28	<u>23.993.102</u>	<u>24.039.376</u>
Frais d'établissement	5.1	20		
Immobilisations incorporelles	5.2	21		
Immobilisations corporelles	5.3	22/27	46.934	48.608
Terrains et constructions		22	46.934	48.608
Installations, machines et outillage		23		
Mobilier et matériel roulant		24		
Location-financement et droits similaires		25		
Autres immobilisations corporelles		26		
Immobilisations en cours et acomptes versés		27		
Immobilisations financières	5.4/5.5.1	28	23.946.168	23.990.768
Entreprises liées	5.14	280/1	23.946.168	23.990.768
Participations		280	23.946.168	23.990.768
Créances		281		
Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	5.14	282/3		
Participations		282		
Créances		283		
Autres immobilisations financières		284/8		
Actions et parts		284		
Créances et cautionnements en numéraire		285/8		
ACTIFS CIRCULANTS		29/58	<u>12.029.933</u>	<u>10.729.462</u>
Créances à plus d'un an		29		
Créances commerciales		290		
Autres créances		291		
Stocks et commandes en cours d'exécution		3		
Stocks		30/36		
Approvisionnements		30/31		
En-cours de fabrication		32		
Produits finis		33		
Marchandises		34		
Immeubles destinés à la vente		35		
Acomptes versés		36		
Commandes en cours d'exécution		37		
Créances à un an au plus		40/41	87.671	339.750
Créances commerciales		40	37.071	246.224
Autres créances		41	50.600	93.526
Placements de trésorerie	5.5.1/5.6	50/53	2.403.537	3.478.761
Actions propres		50	4.060	4.061
Autres placements		51/53	2.399.477	3.474.700
Valeurs disponibles		54/58	9.512.004	6.884.815
Comptes de régularisation	5.6	490/1	26.721	26.136
TOTAL DE L'ACTIF		20/58	36.023.035	34.768.838

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
PASSIF				
CAPITAUX PROPRES		10/15	<u>33.278.097</u>	<u>32.053.489</u>
Capital	5.7	10	23.744.700	23.744.700
Capital souscrit		100	23.744.700	23.744.700
Capital non appelé		101		
Primes d'émission		11		
Plus-values de réévaluation		12		
Réserves		13	2.079.449	1.908.402
Réserve légale		130	2.051.067	1.878.789
Réserves indisponibles		131	4.061	4.061
Pour actions propres		1310	4.061	4.061
Autres		1311		
Réserves immunisées		132	19.363	20.594
Réserves disponibles		133	4.958	4.958
Bénéfice (Perte) reporté(e)		14	7.453.948	6.400.387
			(+)/(-)	
Subsides en capital		15		
Avance aux associés sur répartition de l'actif net		19		
PROVISIONS ET IMPÔTS DIFFÉRÉS		16	<u>10.186</u>	<u>10.604</u>
Provisions pour risques et charges		160/5		
Pensions et obligations similaires		160		
Charges fiscales		161		
Grosses réparations et gros entretien		162		
Autres risques et charges	5.8	163/5		
Impôts différés		168	10.186	10.604
DETTES		17/49	<u>2.734.752</u>	<u>2.704.745</u>
Dettes à plus d'un an	5.9	17		
Dettes financières		170/4		
Emprunts subordonnés		170		
Emprunts obligataires non subordonnés		171		
Dettes de location-financement et assimilées		172		
Etablissements de crédit		173		
Autres emprunts		174		
Dettes commerciales		175		
Fournisseurs		1750		
Effets à payer		1751		
Acomptes reçus sur commandes		176		
Autres dettes		178/9		
Dettes à un an au plus	5.9	42/48	2.733.210	2.704.423
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année		42		
Dettes financières		43		
Etablissements de crédit		430/8		
Autres emprunts		439		
Dettes commerciales		44	63.706	34.658
Fournisseurs		440/4	63.706	34.658
Effets à payer		441		
Acomptes reçus sur commandes		46		
Dettes fiscales, salariales et sociales	5.9	45	18.023	61.299
Impôts		450/3	10.704	54.244
Rémunérations et charges sociales		454/9	7.319	7.055
Autres dettes		47/48	2.651.481	2.608.466
Comptes de régularisation	5.9	492/3	1.542	322
TOTAL DU PASSIF		10/49	<u>36.023.035</u>	<u>34.768.838</u>

COMPTE DE RÉSULTATS

	Ann.	Codes	Exercice	Exercice précédent
Ventes et prestations		70/74	173.532	218.453
Chiffre d'affaires	5.10	70	160.050	204.050
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution: augmentation (réduction) (+)/(-)		71		
Production immobilisée		72		
Autres produits d'exploitation	5.10	74	13.482	14.403
Coût des ventes et des prestations		60/64	328.087	289.123
Approvisionnements et marchandises		60		
Achats		600/8		
Stocks: réduction (augmentation) (+)/(-)		609		
Services et biens divers		61	286.514	246.292
Rémunérations, charges sociales et pensions (+)/(-)	5.10	62	38.986	40.244
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		630	1.674	1.674
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		631/4		
Provisions pour risques et charges: dotations (utilisations et reprises) (+)/(-)	5.10	635/7		
Autres charges d'exploitation	5.10	640/8	913	913
Charges d'exploitation portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		649		
Bénéfice (Perte) d'exploitation (+)/(-)		9901	-154.555	-70.670
Produits financiers		75	3.639.385	4.514.408
Produits des immobilisations financières		750	3.149.909	4.349.784
Produits des actifs circulants		751	196.574	164.613
Autres produits financiers	5.11	752/9	292.902	11
Charges financières	5.11	65	40.936	-140.473
Charges des dettes		650	288	265
Réductions de valeur sur actifs circulants autres que stocks, commandes en cours et créances commerciales: dotations (reprises) (+)/(-)		651	-318.690	-156.306
Autres charges financières		652/9	359.338	15.568
Bénéfice (Perte) courant(e) avant impôts (+)/(-)		9902	3.443.894	4.584.211
Produits exceptionnels		76		
Reprises d'amortissements et de réductions de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		760		
Reprises de réductions de valeur sur immobilisations financières		761		
Reprises de provisions pour risques et charges exceptionnels		762		
Plus-values sur réalisation d'actifs immobilisés		763		
Autres produits exceptionnels	5.11	764/9		
Charges exceptionnelles		66		200.690
Amortissements et réductions de valeur exceptionnels sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles		660		
Réductions de valeur sur immobilisations financières		661		
Provisions pour risques et charges exceptionnels: dotations (utilisations) (+)/(-)		662		
Moins-values sur réalisation d'actifs immobilisés		663		200.690
Autres charges exceptionnelles	5.11	664/8		
Charges exceptionnelles portées à l'actif au titre de frais de restructuration (-)		669		
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts (+)/(-)		9903	3.443.894	4.383.521
Prélèvements sur les impôts différés		780	419	419
Transfert aux impôts différés		680		
Impôts sur le résultat (+)/(-)	5.12	67/77		
Impôts		670/3		

Ann.

Régularisations d'impôts et reprises de provisions
fiscales

Bénéfice (Perte) de l'exercice (+)/(-)

Prélèvements sur les réserves immunisées

Transfert aux réserves immunisées

Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter (+)/(-)

Codes	Exercice	Exercice précédent
77		
9904	3.444.313	4.383.940
789	1.231	813
689		
9905	3.445.544	4.384.753

AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS

	Codes	Exercice	Exercice précédent
Bénéfice (Perte) à affecter	(+)/(-) 9906	9.845.931	8.756.612
Bénéfice (Perte) de l'exercice à affecter	(+)/(-) 9905	3.445.544	4.384.753
Bénéfice (Perte) reporté(e) de l'exercice précédent	(+)/(-) 14P	6.400.387	4.371.859
Prélèvements sur les capitaux propres	791/2		
sur le capital et les primes d'émission	791		
sur les réserves	792		
Affectations aux capitaux propres	691/2	172.277	219.758
au capital et aux primes d'émission	691		
à la réserve légale	6920	172.277	219.197
aux autres réserves	6921		561
Bénéfice (Perte) à reporter	(+)/(-) 14	7.453.948	6.400.387
Intervention d'associés dans la perte	794		
Bénéfice à distribuer	694/6	2.219.706	2.136.467
Rémunération du capital	694	2.219.706	2.136.467
Administrateurs ou gérants	695		
Autres allocataires	696		

ANNEXE
ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
TERRAINS ET CONSTRUCTIONS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191P	XXXXXXXXXX	71.815
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8161		
Cessions et désaffectations	8171		
Transferts d'une rubrique à une autre	8181		
	(+)/(-)		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8191	71.815	
Plus-values au terme de l'exercice	8251P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8211		
Acquises de tiers	8221		
Annulées	8231		
Transférées d'une rubrique à une autre	8241		
	(+)/(-)		
Plus-values au terme de l'exercice	8251		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321P	XXXXXXXXXX	23.207
Mutations de l'exercice			
Actés	8271	1.674	
Repris	8281		
Acquis de tiers	8291		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8301		
Transférés d'une rubrique à une autre	8311		
	(+)/(-)		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8321	24.881	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	22	46.934	

	Codes	Exercice	Exercice précédent
MOBILIER ET MATÉRIEL ROULANT			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193P	XXXXXXXXXX	1.456
Mutations de l'exercice			
Acquisitions, y compris la production immobilisée	8163		
Cessions et désaffectations	8173		
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8183		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8193	1.456	
Plus-values au terme de l'exercice	8253P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8213		
Acquises de tiers	8223		
Annulées	8233		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8243		
Plus-values au terme de l'exercice	8253		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323P	XXXXXXXXXX	1.456
Mutations de l'exercice			
Actés	8273		
Repris	8283		
Acquis de tiers	8293		
Annulés à la suite de cessions et désaffectations	8303		
Transférés d'une rubrique à une autre	(+)(-) 8313		
Amortissements et réductions de valeur au terme de l'exercice	8323	1.456	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	24		

ETAT DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES - PARTICIPATIONS, ACTIONS ET PARTS			
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391P	XXXXXXXXXX	23.990.768
Mutations de l'exercice			
Acquisitions	8361		
Cessions et retraits	8371	44.600	
Transferts d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8381		
Valeur d'acquisition au terme de l'exercice	8391	23.946.168	
Plus-values au terme de l'exercice	8451P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8411		
Acquises de tiers	8421		
Annulées	8431		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8441		
Plus-values au terme de l'exercice	8451		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice			
Actées	8471		
Reprises	8481		
Acquises de tiers	8491		
Annulées à la suite de cessions et retraits	8501		
Transférées d'une rubrique à une autre	(+)/(-) 8511		
Réductions de valeur au terme de l'exercice	8521		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551P	XXXXXXXXXX	
Mutations de l'exercice	(+)/(-) 8541		
Montants non appelés au terme de l'exercice	8551		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	280	<u>23.946.168</u>	
ENTREPRISES LIÉES - CRÉANCES			
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281P	<u>XXXXXXXXXX</u>	
Mutations de l'exercice			
Additions	8581		
Remboursements	8591		
Réductions de valeur actées	8601		
Réductions de valeur reprises	8611		
Différences de change	(+)/(-) 8621		
Autres	(+)/(-) 8631		
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE	281		
RÉDUCTIONS DE VALEUR CUMULÉES SUR CRÉANCES AU TERME DE L'EXERCICE	8651		

INFORMATION RELATIVE AUX PARTICIPATIONS

PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation (comprise dans les rubriques 280 et 282 de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les rubriques 284 et 51/53 de l'actif) représentant 10% au moins du capital souscrit.

DÉNOMINATION, adresse complète du SIÈGE et pour les entreprises de droit belge, mention du NUMÉRO D'ENTREPRISE	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Code devise	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%	%			(+ ou -) (en unités)	
LES ENTREPRISES GILLES MOURY BE 0403.907.307 Société anonyme RUE DU MOULIN, 320/1 4020 Liège BELGIQUE Nominatives	25.199	99,99		31-12-2010	EUR	8.834.330	1.732.229
MOSABOIS BE 0425.504.257 Société coopérative à responsabilité limitée RUE DU MOULIN 320/1 4020 Liège BELGIQUE nominatives	17.998	99,99		31-12-2010	EUR	497.702	104.762
BEMAT BE 0402.375.301 Société anonyme RUE DU ROND POINT 243 6060 Gilly (Charleroi) BELGIQUE NOMINATIVES	40.481	99,99		31-12-2010	EUR	1.366.940	1.050.685
LES ENTREPRISES MOURY LUXEMBOURG LU0000000 Société anonyme Op der Haart 4 9999 WEMPERHARDT LUXEMBOURG NOMINATIVES	999	99,9		31-12-2010	EUR	344.959	28.395

PLACEMENTS DE TRÉSORERIE ET COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE - AUTRES PLACEMENTS****Actions et parts**

Valeur comptable augmentée du montant non appelé
Montant non appelé

Titres à revenu fixe

Titres à revenu fixe émis par des établissements de crédit

Comptes à terme détenus auprès des établissements de crédit

Avec une durée résiduelle ou de préavis
d'un mois au plus
de plus d'un mois à un an au plus
de plus d'un an

Autres placements de trésorerie non repris ci-avant

Codes	Exercice	Exercice précédent
51	2.398.543	
8681	2.398.543	
8682		
52		473.767
8684		
53	934	3.000.933
8686	934	933
8687		3.000.000
8688		
8689		

COMPTES DE RÉGULARISATION**Ventilation de la rubrique 490/1 de l'actif si celle-ci représente un montant important**

Intérêts à recevoir

Exercice
26.721

ETAT DU CAPITAL ET STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

ETAT DU CAPITAL

Capital social

Capital souscrit au terme de l'exercice
Capital souscrit au terme de l'exercice

Codes	Exercice	Exercice précédent
100P 100	XXXXXXXXXX 23.744.700	23.744.700

Modifications au cours de l'exercice

Représentation du capital
Catégories d'actions
PARTS SOCIALES S.D.N.V.

Actions nominatives
Actions au porteur et/ou dématérialisées

Codes	Montants	Nombre d'actions
	23.744.700	396.426
8702	XXXXXXXXXX	240.180
8703	XXXXXXXXXX	156.246

Capital non libéré

Capital non appelé
Capital appelé, non versé
Actionnaires redevables de libération

Codes	Montant non appelé	Montant appelé non versé
101 8712	XXXXXXXXXX	XXXXXXXXXX

Actions propres

Détenues par la société elle-même
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes
Détenues par ses filiales
Montant du capital détenu
Nombre d'actions correspondantes

Engagement d'émission d'actions

Suite à l'exercice de droits de conversion
Montant des emprunts convertibles en cours
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre
Suite à l'exercice de droits de souscription
Nombre de droits de souscription en circulation
Montant du capital à souscrire
Nombre maximum correspondant d'actions à émettre

Capital autorisé non souscrit

Parts non représentatives du capital

Répartition
Nombre de parts
Nombre de voix qui y sont attachées
Ventilation par actionnaire
Nombre de parts détenues par la société elle-même
Nombre de parts détenues par les filiales

Codes	Exercice
8721	4.061
8722	50
8731	
8732	
8740	
8741	
8742	
8745	
8746	
8747	
8751	

Codes	Exercice
8761	
8762	
8771	
8781	

STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT DE L'ENTREPRISE À LA DATE DE CLÔTURE DE SES COMPTES, TELLE QU'ELLE RÉSULTE DES DÉCLARATIONS REÇUES PAR L'ENTREPRISE

ETAT DES DETTES ET COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DES DETTES À L'ORIGINE À PLUS D'UN AN, EN FONCTION DE LEUR DURÉE RÉSIDUELLE

Dettes à plus d'un an échéant dans l'année

	Codes	Exercice
Dettes financières	8801	
Emprunts subordonnés	8811	
Emprunts obligataires non subordonnés	8821	
Dettes de location-financement et assimilées	8831	
Etablissements de crédit	8841	
Autres emprunts	8851	
Dettes commerciales	8861	
Fournisseurs	8871	
Effets à payer	8881	
Acomptes reçus sur commandes	8891	
Autres dettes	8901	

Total des dettes à plus d'un an échéant dans l'année

42

Dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

Dettes financières	8802	
Emprunts subordonnés	8812	
Emprunts obligataires non subordonnés	8822	
Dettes de location-financement et assimilées	8832	
Etablissements de crédit	8842	
Autres emprunts	8852	
Dettes commerciales	8862	
Fournisseurs	8872	
Effets à payer	8882	
Acomptes reçus sur commandes	8892	
Autres dettes	8902	

Total des dettes ayant plus d'un an mais 5 ans au plus à courir

8912

Dettes ayant plus de 5 ans à courir

Dettes financières	8803	
Emprunts subordonnés	8813	
Emprunts obligataires non subordonnés	8823	
Dettes de location-financement et assimilées	8833	
Etablissements de crédit	8843	
Autres emprunts	8853	
Dettes commerciales	8863	
Fournisseurs	8873	
Effets à payer	8883	
Acomptes reçus sur commandes	8893	
Autres dettes	8903	

Total des dettes ayant plus de 5 ans à courir

8913

DETTES GARANTIES

Dettes garanties par les pouvoirs publics belges

Dettes financières	8921	
Emprunts subordonnés	8931	
Emprunts obligataires non subordonnés	8941	
Dettes de location-financement et assimilées	8951	
Etablissements de crédit	8961	
Autres emprunts	8971	
Dettes commerciales	8981	
Fournisseurs	8991	
Effets à payer	9001	
Acomptes reçus sur commandes	9011	
Dettes salariales et sociales	9021	
Autres dettes	9051	

Total des dettes garanties par les pouvoirs publics belges

9061

Dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Dettes financières	8922	
Emprunts subordonnés	8932	

Emprunts obligataires non subordonnés
 Dettes de location-financement et assimilées
 Etablissements de crédit
 Autres emprunts
 Dettes commerciales
 Fournisseurs
 Effets à payer
 Acomptes reçus sur commandes
 Dettes fiscales, salariales et sociales
 Impôts
 Rémunérations et charges sociales
 Autres dettes

Total des dettes garanties par des sûretés réelles constituées ou irrévocablement promises sur les actifs de l'entreprise

Codes	Exercice
8942	
8952	
8962	
8972	
8982	
8992	
9002	
9012	
9022	
9032	
9042	
9052	
9062	

DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES

Impôts

Dettes fiscales échues
 Dettes fiscales non échues
 Dettes fiscales estimées

Rémunérations et charges sociales

Dettes échues envers l'Office National de Sécurité Sociale
 Autres dettes salariales et sociales

Codes	Exercice
9072	
9073	10.704
450	
9076	
9077	7.319

COMPTES DE RÉGULARISATION

Ventilation de la rubrique 492/3 du passif si celle-ci représente un montant important

Exercice

RÉSULTATS FINANCIERS ET EXCEPTIONNELS

RÉSULTATS FINANCIERS

Autres produits financiers

Subsides accordés par les pouvoirs publics et imputés au compte de résultats

Subsides en capital

Subsides en intérêts

Ventilation des autres produits financiers

Amortissement des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement

Intérêts intercalaires portés à l'actif

Réductions de valeur sur actifs circulants

Actées

Reprises

Autres charges financières

Montant de l'escompte à charge de l'entreprise sur la négociation de créances

Provisions à caractère financier

Dotations

Utilisations et reprises

Ventilation des autres charges financières

Codes	Exercice	Exercice précédent
9125		
9126		
6501		
6503		
6510	33.968	
6511	352.658	156.306
653		
6560		
6561		

RÉSULTATS EXCEPTIONNELS

Ventilation des autres produits exceptionnels

Ventilation des autres charges exceptionnelles

Exercice

IMPÔTS ET TAXES**IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT****Impôts sur le résultat de l'exercice**

Impôts et précomptes dus ou versés
Excédent de versements d'impôts ou de précomptes porté à l'actif
Suppléments d'impôts estimés

Impôts sur le résultat d'exercices antérieurs

Suppléments d'impôts dus ou versés
Suppléments d'impôts estimés ou provisionnés

Principales sources de disparités entre le bénéfice avant impôts, exprimé dans les comptes, et le bénéfice taxable estimé

R.D.T.
INTERETS NOTIONNELS
PLUS-VALUE SUR TITRES DE PLACEMENT

Codes	Exercice
9134	
9135	25.382
9136	25.382
9137	
9138	
9139	
9140	
	-2.886.157
	-305.382
	-288.265

Incidence des résultats exceptionnels sur le montant des impôts sur le résultat de l'exercice**Sources de latences fiscales**

Latences actives
Pertes fiscales cumulées, déductibles des bénéfices taxables ultérieurs
Autres latences actives
RDT ET INTERETS NOTIONNELS EXERCICES PRECEDENTS

Latences passives
Ventilation des latences passives

Codes	Exercice
9141	471.516
9142	
	471.516
9144	

TAXES SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS**Taxes sur la valeur ajoutée, portées en compte**

A l'entreprise (déductibles)
Par l'entreprise

Montants retenus à charge de tiers, au titre de

Précompte professionnel
Précompte mobilier

Codes	Exercice	Exercice précédent
9145	2.529	170
9146	33.611	42.851
9147	86.700	80.096
9148	214.695	168.515

DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

	Codes	Exercice
GARANTIES PERSONNELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE POUR SÛRETÉ DE DETTES OU D'ENGAGEMENTS DE TIERS	9149	
Dont		
Effets de commerce en circulation endossés par l'entreprise	9150	
Effets de commerce en circulation tirés ou avalisés par l'entreprise	9151	
Montant maximum à concurrence duquel d'autres engagements de tiers sont garantis par l'entreprise	9153	
GARANTIES RÉELLES		
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de l'entreprise		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9161	
Montant de l'inscription	9171	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9181	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9191	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9201	
Garanties réelles constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise sur ses actifs propres pour sûreté de dettes et engagements de tiers		
Hypothèques		
Valeur comptable des immeubles grevés	9162	
Montant de l'inscription	9172	
Gages sur fonds de commerce - Montant de l'inscription	9182	
Gages sur d'autres actifs - Valeur comptable des actifs gagés	9192	
Sûretés constituées sur actifs futurs - Montant des actifs en cause	9202	
BIENS ET VALEURS DÉTENUS PAR DES TIERS EN LEUR NOM MAIS AUX RISQUES ET PROFITS DE L'ENTREPRISE, S'ILS NE SONT PAS PORTÉS AU BILAN		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS D'ACQUISITION D'IMMOBILISATIONS		
ENGAGEMENTS IMPORTANTS DE CESSION D'IMMOBILISATIONS		
MARCHÉ À TERME		
Marchandises achetées (à recevoir)	9213	
Marchandises vendues (à livrer)	9214	
Devises achetées (à recevoir)	9215	
Devises vendues (à livrer)	9216	
ENGAGEMENTS RÉSULTANT DE GARANTIES TECHNIQUES ATTACHÉES À DES VENTES OU PRESTATIONS DÉJÀ EFFECTUÉES		
LITIGES IMPORTANTS ET AUTRES ENGAGEMENTS IMPORTANTS		
LE CAS ÉCHÉANT, DESCRIPTION SUCCINCTE DU RÉGIME COMPLÉMENTAIRE DE PENSION DE RETRAITE OU DE SURVIE INSTAURÉ AU PROFIT DU PERSONNEL OU DES DIRIGEANTS ET DES MESURES PRISES POUR EN COUVRIR LA CHARGE		
Les employés bénéficient d'un plan d'assurance groupe à contribution définie.		

PENSIONS DONT LE SERVICE INCOMBE À L'ENTREPRISE ELLE-MÊME

Montant estimé des engagements résultant, pour l'entreprise, de prestations déjà effectuées

Bases et méthodes de cette estimation

Code	Exercice
9220	0

NATURE ET OBJECTIF COMMERCIAL DES OPÉRATIONS NON INSCRITES AU BILAN

A condition que les risques ou les avantages découlant de ces opérations soient significatifs et dans la mesure où la divulgation des risques ou avantages soit nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société; le cas échéant, les conséquences financières de ces opérations pour la société doivent également être mentionnées:

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

	Codes	Exercice	Exercice précédent
ENTREPRISES LIÉES			
Immobilisations financières	280/1	23.946.168	23.990.768
Participations	280	23.946.168	23.990.768
Créances subordonnées	9271		
Autres créances	9281		
Créances sur les entreprises liées	9291	37.389	246.901
A plus d'un an	9301		
A un an au plus	9311	37.389	246.901
Placements de trésorerie	9321		
Actions	9331		
Créances	9341		
Dettes	9351	8.400	1.243
A plus d'un an	9361		
A un an au plus	9371	8.400	1.243
Garanties personnelles et réelles			
Constituées ou irrévocablement promises par l'entreprise pour sûreté de dettes ou d'engagements d'entreprises liées	9381		
Constituées ou irrévocablement promises par des entreprises liées pour sûreté de dettes ou d'engagements de l'entreprise	9391		
Autres engagements financiers significatifs	9401		
Résultats financiers			
Produits des immobilisations financières	9421	3.149.909	4.349.784
Produits des actifs circulants	9431		
Autres produits financiers	9441		
Charges des dettes	9461		
Autres charges financières	9471		
Cession d'actifs immobilisés			
Plus-values réalisées	9481		
Moins-values réalisées	9491		200.690
ENTREPRISES AVEC UN LIEN DE PARTICIPATION			
Immobilisations financières	282/3		
Participations	282		
Créances subordonnées	9272		
Autres créances	9282		
Créances	9292		
A plus d'un an	9302		
A un an au plus	9312		
Dettes	9352		
A plus d'un an	9362		
A un an au plus	9372		

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES EFFECTUÉES DANS DES CONDITIONS AUTRES QUE CELLES DU MARCHÉ

Mention de telles transactions, si elles sont significatives, y compris le montant et indication de la nature des rapports avec la partie liée, ainsi que toute autre information sur les transactions qui serait nécessaire pour obtenir une meilleure compréhension de la position financière de la société

Exercice

RELATIONS FINANCIÈRES AVEC

LES ADMINISTRATEURS ET GÉRANTS, LES PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES QUI CONTRÔLENT DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT L'ENTREPRISE SANS ÊTRE LIÉES À CELLE-CI OU LES AUTRES ENTREPRISES CONTRÔLÉES DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT PAR CES PERSONNES

Créances sur les personnes précitées

Conditions principales des créances

Garanties constituées en leur faveur

Conditions principales des garanties constituées

Autres engagements significatifs souscrits en leur faveur

Conditions principales des autres engagements

Rémunérations directes et indirectes et pensions attribuées, à charge du compte de résultats, pour autant que cette mention ne porte pas à titre exclusif ou principal sur la situation d'une seule personne identifiable

Aux administrateurs et gérants

Aux anciens administrateurs et anciens gérants

Codes	Exercice
9500	
9501	
9502	
9503	197.550
9504	

LE OU LES COMMISSAIRE(S) ET LES PERSONNES AVEC LESQUELLES IL EST LIÉ (ILS SONT LIÉS)

Emoluments du (des) commissaire(s)

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par le(s) commissaire(s)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Emoluments pour prestations exceptionnelles ou missions particulières accomplies au sein de la société par des personnes avec lesquelles le ou les commissaire(s) est lié (sont liés)

Autres missions d'attestation

Missions de conseils fiscaux

Autres missions extérieures à la mission révisoriale

Codes	Exercice
9505	10.263
95061	
95062	
95063	
95081	
95082	
95083	

Mentions en application de l'article 133, paragraphe 6 du Code des sociétés

N°	BE 0413.821.301	C 5.17.1
----	-----------------	----------

DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Informations à compléter par les entreprises soumises aux dispositions du Code des sociétés relatives aux comptes consolidés

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion

BILAN SOCIAL

Numéros des commissions paritaires dont dépend l'entreprise:

218

Etat des personnes occupées**Travailleurs inscrits au registre du personnel****Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent**

Nombre moyen de travailleurs

Nombre d'heures effectivement prestées

Frais de personnel

Montant des avantages accordés en sus du salaire

Codes	1. Temps plein <i>(exercice)</i>	2. Temps partiel <i>(exercice)</i>	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice)</i>	3P. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) <i>(exercice précédent)</i>
		1	0,3 ETP	0,3 ETP
101		432	432 T	532 T
102		38.986	38.986 T	40.244 T
103	XXXXXXX	XXXXXXX	414 T	999 T

A la date de clôture de l'exercice**Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel****Par type de contrat de travail**

Contrat à durée indéterminée

Contrat à durée déterminée

Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini

Contrat de remplacement

Par sexe et niveau d'études

Hommes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Femmes

de niveau primaire

de niveau secondaire

de niveau supérieur non universitaire

de niveau universitaire

Par catégorie professionnelle

Personnel de direction

Employés

Ouvriers

Autres

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
105		1	0,2
110		1	0,2
111			
112			
113			
120		1	0,2
1200			
1201			
1202		1	0,2
1203			
121			
1210			
1211			
1212			
1213			
130			
134		1	0,2
132			
133			

Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées
 Nombre d'heures effectivement prestées
 Frais pour l'entreprise

Codes	1. Personnel intérimaire	2. Personnes mises à la disposition de l'entreprise
150		
151		
152		

Tableau des mouvements du personnel au cours de l'exercice

Entrées

Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
205			
210			
211			
212			
213			

Sorties

Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice

Par type de contrat de travail

Contrat à durée indéterminée
 Contrat à durée déterminée
 Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini
 Contrat de remplacement

Par motif de fin de contrat

Pension
 Prépension
 Licenciement
 Autre motif
 Dont: le nombre de personnes qui continuent, au moins à mi-temps, à prester des services au profit de l'entreprise comme indépendants

Codes	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
305			
310			
311			
312			
313			
340			
341			
342			
343			
350			

Renseignements sur les formations pour les travailleurs au cours de l'exercice**Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère formel à charge de l'employeur**

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

dont coût brut directement lié aux formations

dont cotisations payées et versements à des fonds collectifs

dont subventions et autres avantages financiers reçus (à déduire)

Initiatives en matière de formation professionnelle continue à caractère moins formel ou informel à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

Initiatives en matière de formation professionnelle initiale à charge de l'employeur

Nombre de travailleurs concernés

Nombre d'heures de formation suivies

Coût net pour l'entreprise

	Codes	Hommes	Codes	Femmes
	5801		5811	
	5802		5812	
	5803	60	5813	
	58031		58131	
	58032	60	58132	
	58033		58133	
	5821		5831	
	5822		5832	
	5823		5833	
	5841		5851	
	5842		5852	
	5843		5853	

RÈGLES D'ÉVALUATION

REGLES D'EVALUATION

I. POSTES DE L'ACTIF DU BILAN

1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

Les immobilisations corporelles sont portées à l'actif du bilan, soit :

- à leur prix d'acquisition,
- à leur coût de fabrication,
- à leur valeur d'apport.

Les amortissements sont pratiqués sur base de la méthode linéaire, ou sur base de la méthode dégressive lorsque la loi fiscale le permet, aux taux suivants :

- terrains	néant
- bâtiments industriels	5 %
- bâtiments administratifs	3 %
- matériel de chantier	33 %
- camions rude utilisation	25 %
- camions routiers	20 %
- camionnettes et autobus :	
essence	33 %
diesel	25 %
- voitures	20 %
- matériel fixe d'atelier	20 %
- matériel de bureau	20 %
- mobilier de bureau	10 %
- outillage	100 %

L'année de leur acquisition, les immobilisations sont amorties, à raison d'une annuité.

Les frais accessoires, tels que la T.V.A. non déductible, sont amortis intégralement l'année où ils sont supportés.

REMARQUES GENERALES SUR LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES.

a. Au cas où des administrations fiscales autoriseraient des dérogations aux règles susmentionnées, notamment en vue de promouvoir les investissements ou de relancer l'économie, par des amortissements accélérés ou ad libitum, ces dérogations pourront être appliquées, ainsi lorsque l'amortissement dégressif sera fiscalement admis, il sera appliqué dans les limites autorisées.

b. Les immobilisations corporelles font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modification des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable dépasse leur valeur d'utilisation.

2. IMMOBILISATIONS FINANCIERES.

Les participations sont reprises au bilan à leur valeur d'acquisition ou à leur valeur d'apport, sauf si la valeur estimative est inférieure à la valeur comptable. Dans ce cas, une réduction de valeur égale à la partie durable de la moins-value observée est enregistrée et comptabilisée au débit du compte résultat.

3. STOCKS

Les matières premières, matières consommables, fournitures ainsi que les marchandises sont évaluées selon la méthode FIFO (FIRST INT. FIRST OUT) ou au prix du marché à la date de clôture de l'exercice lorsque ce dernier prix est inférieur.

Toutefois, certaines fournitures courantes, tels que : clous, vis, etc... sont évaluées selon la méthode des prix moyens pondérés.

4. EN COURS DE FABRICATION

Les encours de fabrication sont évalués à leur prix de revient d'exploitation (coûts indirects non compris) les matières sont valorisées selon la méthode du coût moyen et les frais de transformation sont estimés selon les coûts réellement engagés ou à leur valeur de marché à la clôture de l'exercice si cette dernière est inférieure.

5. COMMANDES EN COURS D'EXECUTION

Les commandes en cours d'exécution sont évaluées au prix de revient (coûts indirects non compris) ou au prix de vente si celui-ci est inférieur.

Les résultats des commandes sont comptabilisés lors de la réception provisoire des chantiers.

Lorsqu'une perte est reconnue sur un contrat, elle est comptabilisée immédiatement en totalité.

6. CREANCES

Les créances sont comptabilisées au cours d'acquisition.

Des réductions de valeurs seront actées dans les cas suivants :

- Faillite, concordat du débiteur.
- Subordination de la créance dans les conditions telles qu'il apparaît sans équivoque que les créanciers chirographaires du débiteur ne seront pas intégralement remboursés.
- Sur base d'une analyse des créances et sur proposition de la Direction de la société, le Conseil d'Administration approuve les réductions de valeur effectuées.

Lorsqu'il apparaît qu'une créance est définitivement perdue, cette perte est directement enregistrée au compte de résultat.

Les créances libellées en devises étrangères sont évaluées au cours du change en vigueur à la date de la clôture de l'exercice.

7. PLACEMENT DE TRESORERIE

Les placements de trésorerie sont repris à leur valeur d'acquisition, sauf si le dernier cours de bourse est inférieur à la valeur comptable.

8. VALEURS DISPONIBLES

Les valeurs disponibles sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les valeurs en monnaie étrangère sont comptabilisées en francs belges au cours du jour au moment de l'opération et évaluées au cours de change à la clôture de l'exercice social si cette valeur est inférieure à leur valeur comptable.

II. POSTES DU PASSIF DU BILAN

1. PLUS-VALUE DE REEVALUATION.

Sur décision du Conseil d'Administration, des plus-values de réévaluation peuvent être actées, pour autant qu'elles aient un caractère certain et durable, sur les immobilisations corporelles, les participations et autres immobilisations financières.

2. PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES.

Provision charges probables.

Cette provision est destinée à couvrir les charges relatives à des litiges dont la naissance du risque a eu lieu durant l'exercice.

3. DETTES A PLUS D'UN AN.

Ces dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

4. DETTES A UN AN AU PLUS.

Ces dettes sont comptabilisées comme décrit ci-avant.

Les provisions fiscales et sociales liées à l'exercice sont constituées.

Le montant de la provision pour pécule de vacances est fixé conformément aux dispositions fiscales.

III.

Pour tous les autres postes d'actif et de passif du bilan, de même que pour les engagements et recours hors bilan prévus à l'art. 14 A.R., ils seront évalués suivant les principes comptables généralement adoptés dans l'entreprise; ces derniers sont en conformité avec la réglementation comptable en vigueur et leur bonne applic

Rapport de gestion

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Construction de la résidence Clos des charmes à
Beaufays

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre
commercial à Bruges

Construction d'un immeuble de bureaux pour
Igretec à Gosselies

1/ RAPPORT DE GESTION DE MOURY CONSTRUCT SA

Déclaration de gouvernement d'entreprise

1. ADHÉSION AU CODE BELGE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Moury Construct SA adhère aux principes de gouvernance d'entreprise contenus dans le Code belge de gouvernance d'entreprise publié le 12 mars 2009 (ci-après «Code 2009») et la charte de gouvernance d'entreprise de la Société a été préparée sur base du Code 2009.

La charte de gouvernance d'entreprise de la Société, ainsi que les annexes suivantes, sont disponibles sur le site Internet de la Société (www.moury-construct.be):

- ➔ Règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration
- ➔ Règlement d'ordre intérieur du Comité de Direction et du management exécutif
- ➔ Règlement d'ordre intérieur du Comité d'audit
- ➔ Règlement d'ordre intérieur du Comité de nomination
- ➔ Règlement d'ordre intérieur du Comité de rémunération
- ➔ Politique de rémunération
- ➔ Politique en matière de transactions sur instruments financiers et conformité aux règles belges sur l'abus de marché.

2. DISPOSITIONS DU CODE AUXQUELLES LA SOCIÉTÉ NE S'EST PAS CONFORMÉE

ÉVALUATION PAR LES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, de la taille limitée du groupe et de son caractère familial, le Conseil d'administration du Groupe n'a pas instauré, comme le stipule le Code, de processus d'évaluation annuel par les administrateurs non exécutifs de leur interaction avec le management exécutif. Cette évaluation, effectuée sans la présence du CEO et des autres administrateurs exécutifs, est effectuée au même rythme que l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration dans son ensemble (tous les trois ans).

RÉUNIONS DU COMITÉ D'AUDIT

En fonction de la taille et de l'organisation du Groupe :

- ➔ le Comité d'audit ne se réunit pas formellement systématiquement quatre fois par an comme stipulé par le Code mais seulement deux fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions. Les deux réunions systématiques ont notamment pour ordre du jour le suivi du processus d'élaboration de l'information financière au 30 juin et au 31 décembre ;

- ➔ La présence du Commissaire aux réunions du Comité d'audit n'est pas systématiquement requise deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une fois, sauf si le Comité d'audit estime une présence additionnelle nécessaire. La présence du Commissaire est requise lors de la séance du Comité d'audit dont l'ordre du jour porte notamment sur le suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés au 31 décembre (en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire) et l'examen et le suivi de l'indépendance du Commissaire.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

RÉUNIONS DU COMITÉ DE NOMINATION

En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

3. PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DES SYSTÈMES DE CONTRÔLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

3.1. L'ORGANISATION DU CONTRÔLE INTERNE ET DE LA GESTION DES RISQUES

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques sont avant tout influencés par l'ancrage familial prononcé au sein d'un groupe dont les activités et le métier sont identiques depuis des décennies.

Les systèmes de contrôle interne et de gestion des risques au sein du Groupe sont caractérisés par la proximité du Management avec le terrain ainsi que par la simplicité des procédures de décision (circuit très court).

Toute décision impliquant un risque important et significatif est prise en concertation avec le Conseil d'administration.

Le contrôle interne en matière d'information financière et comptable au sein du Groupe repose sur les éléments suivants :

- Respect des règles et principes comptables
- Communication des informations financières du Groupe
- Procédure budgétaire (au moins semestrielle)
- Reporting régulier (au moins trimestriel)

Le Comité d'audit assiste également le Conseil d'administration dans sa démarche d'amélioration du contrôle interne en faisant régulièrement part de ses observations.

3.2. INFORMATIONS SUR LES RISQUES

RISQUES OPÉRATIONNELS

CONSTRUCTION

Dans l'exécution de leurs contrats de travaux, les entités du Groupe sont exposées au risque que le délai et/ou le coût de réalisation de l'objet à construire diffèrent de ceux estimés lors de l'obtention du contrat. Ils dépendent, en effet, d'un certain nombre de paramètres difficiles ou impossibles à prévoir, tels que l'évolution du prix des matières premières, de la main-d'œuvre et des coûts de sous-traitance, les difficultés liées à la complexité technique de l'ouvrage, les conditions climatiques et géologiques.

Les principaux risques peuvent être résumés comme suit :

- Le risque d'écart de prix entre le prix de revient estimé initialement et le prix de revient réel observé à la fin d'un chantier : la société doit pouvoir supporter les coûts cachés et/ou la variation des prix de certaines matières premières dont le prix est lié à celui du pétrole ou de l'acier. Outre les clauses de révision prévues dans la plupart des contrats afin de limiter le risque de fluctuation, le Groupe Moury Construct conclut régulièrement des contrats généraux annuels pour les principaux matériaux. En cas de variation importante et non prévisible du prix d'un matériau, le surcoût fait l'objet d'une demande de modification de prix auprès du maître de l'ouvrage. En matière de prise de commandes, le Groupe a mis en place une politique de sélection des affaires. De plus, les procédures budgétaires et les systèmes de reporting en vigueur permettent un suivi régulier des principaux indicateurs de gestion et une revue périodique des résultats dégagés par chaque entité ;
- Les risques du sol et de stabilité de l'ouvrage : afin de limiter ce risque, des essais de sols sont réalisés préalablement au démarrage du chantier. En outre, le Groupe Moury Construct recourt aux services de bureaux d'études et de stabilité externes ;
- Risque de délai : afin de respecter le délai contractuel, le planning fait l'objet d'un suivi permanent et approfondi de la part du personnel d'encadrement. De plus, lorsque le délai est exprimé en jours calendriers et non en jours ouvrables (qui tiennent compte des intempéries), en cas d'intempéries exceptionnelles, une prolongation de délai est négociée avec le maître de l'ouvrage ;
- Risque de qualité : les sociétés du Groupe possèdent la certification ISO. Les sociétés n'emploient que de la main-d'œuvre qualifiée ; main-d'œuvre qui fait l'objet d'une évaluation qualitative par le personnel d'encadrement de même que les sous-traitants ;

- Garantie décennale : cette garantie, couvrant principalement la partie stabilité et étanchéité pour une durée de dix ans, prend cours en principe à la réception provisoire des travaux. Cette garantie est parfois couverte par une assurance ;

- Risque humain : le Groupe doit également faire face au risque de l'accident de travail. La réduction des risques et la prévention des accidents sont contrôlées par un coordinateur de sécurité interne.

De manière générale, pour faire face à ces risques, le Groupe Moury Construct dispose d'un personnel qualifié et expérimenté.

Les projets importants sont parfois réalisés au sein de sociétés momentanées afin de limiter les risques encourus par le Groupe.

LA CONJONCTURE

Le secteur de la construction est par nature soumis à des fluctuations cycliques fortes.

Les activités de construction pour le secteur public sont liées aux programmes étatiques et régionaux d'investissement.

Les activités de construction ou de développement immobilier pour leur composante bureaux suivent le cycle conjoncturel classique, tandis que l'activité logements répond plus directement à la conjoncture, la confiance et au niveau des taux d'intérêts.

ENCADREMENT ET MAIN-D'ŒUVRE

Le secteur de la construction souffre toujours d'un manque de personnel d'encadrement et de main-d'œuvre qualifiée. La bonne réalisation des projets, que ce soit au niveau des études, de la préparation des projets, de leur conduite ou de l'exécution, est dépendante à la fois du niveau de qualification ou de compétence ainsi que de la disponibilité sur le marché de l'emploi de ceux-ci.

RISQUES JURIDIQUES

Outre la responsabilité civile et la garantie décennale, les contrats publics sont régis par les règles applicables aux marchés de travaux publics. Beaucoup de contrats privés y font également référence.

Le risque réside dans le respect adéquat de ces règles dont l'application, malgré une jurisprudence importante, peut parfois être sujette à interprétations différentes de la part des parties concernées. Pour les litiges significatifs, il est fait appel à des cabinets d'avocats spécialisés dans le domaine de la construction.

Eu égard au volume d'affaires développé, le nombre de litiges est relativement faible au sein du Groupe Moury Construct.

Le Groupe Moury Construct assure de façon systématique tous ses chantiers par une assurance « Tous risques chantiers » (police avec une maintenance de deux ans à partir de la réception provisoire) et couvre sa responsabilité civile d'exploitation et après travaux pour des montants suffisants.

RISQUES DE MARCHÉ

INTÉRÊTS

D'un point de vue opérationnel, le groupe Moury Construct est peu confronté au risque de taux d'intérêt dans la mesure où le Groupe bénéficie d'une trésorerie importante lui permettant de financer ses activités de construction.

Les revenus financiers du Groupe sont néanmoins fortement dépendants des taux d'intérêts du marché applicables à la trésorerie disponible.

CRÉDIT

Le risque financier est, hormis les retards de paiement, faible pour les clients publics.

En ce qui concerne les clients privés, avant la signature de tout contrat, un "credit check" du futur client est réalisé. De plus dans la plupart des cas, les clients disposent d'un crédit d'investissement spécifiquement dédié. Le risque de crédit ne peut cependant être totalement éliminé.

Au niveau des fournisseurs clés et des sous-traitants, afin d'éviter le risque de défaillance en cours de chantier, la solvabilité de chaque sous-traitant est contrôlée et fait l'objet d'une surveillance régulière. De plus, chaque année, le personnel d'encadrement réalise une évaluation de la qualité et de l'efficacité de tous les sous-traitants avec lesquels il a travaillé.

RISQUES DE LIQUIDITÉ ET DE TRÉSORERIE

Le risque de liquidité du Groupe tient aux obligations de remboursement de ses dettes existantes et au financement de ses besoins futurs. Le détail de ces obligations et des ressources dont le Groupe dispose pour y faire face (excédent de trésorerie) figure dans les notes aux états financiers.

Notons aussi les niveaux très confortables du ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement et du ratio de liquidité au sens large.

Le ratio de la couverture des dettes financières par la marge brute d'autofinancement mesure la part des dettes financières qui pourraient être remboursée par la marge brute d'autofinancement de l'exercice, si le Groupe ne se réservait aucune autre affectation pour sa marge brute d'autofinancement. Le ratio étant largement supérieur à 1, nous constatons que le Groupe serait capable de supporter un endettement supplémentaire et les remboursements qui y sont liés.

La liquidité au sens large du Groupe est également largement supérieure à 1. Les actifs circulants sont supérieurs aux capitaux de tiers à court terme. Cela signifie que le fond de roulement net est positif (excédent de capitaux permanents). Plus le coefficient de liquidité est important, plus la marge de sécurité des actifs circulants est supérieure aux obligations à court terme et plus la situation de la trésorerie potentielle est favorable.

L'endettement du Groupe Moury Construct se limite à un seul emprunt bancaire relatif au montage financier d'un ancien chantier de construction. Cette dette bancaire s'élève à environ 1,9 millions d'€ au 31 décembre 2010 et sera remboursée à l'horizon 2014.

RISQUE DU PRIX DES MATIÈRES PREMIÈRES

Le Groupe est potentiellement exposé à la hausse du prix de certaines matières premières utilisées dans le cadre des activités de travaux lorsque le prix de celles-ci est lié à celui des aciers ou du pétrole. Toutefois, le groupe estime que de telles hausses ne sont pas susceptibles d'avoir une incidence défavorable significative sur ses résultats. En effet, une part significative des contrats de travaux du groupe comprend des formules de révision de prix permettant de faire évoluer le prix des ouvrages en cours de réalisation en fonction de l'évolution du prix des matières premières.

RISQUE DE MARCHÉ

Le résultat financier du Groupe est confronté au risque de variation des cours de bourse des actifs financiers composant le portefeuille titres du Groupe (actions, obligations d'état et corporate bond). Le Groupe réduit néanmoins son exposition à ce risque en :

- limitant ses investissements en actifs financiers plus risqués (tels que des actions) à un maximum de l'ordre de 10 % de la totalité de sa trésorerie au sens large, sans toutefois renoncer à des opportunités intéressantes ;
- multipliant le nombre d'actifs financiers en portefeuille. Individuellement, aucun actif financier ne représente plus de 2 % de la trésorerie du Groupe ;
- limitant ses investissements essentiellement en actifs financiers libellés en euros et dont la liquidité est importante. Au 31 décembre 2010, les valeurs libellées en euros représentent plus de 93 % de la juste valeur du portefeuille ;
- diversifiant les secteurs économiques et géographiques dans lesquels les sociétés sous-jacentes sont actives.

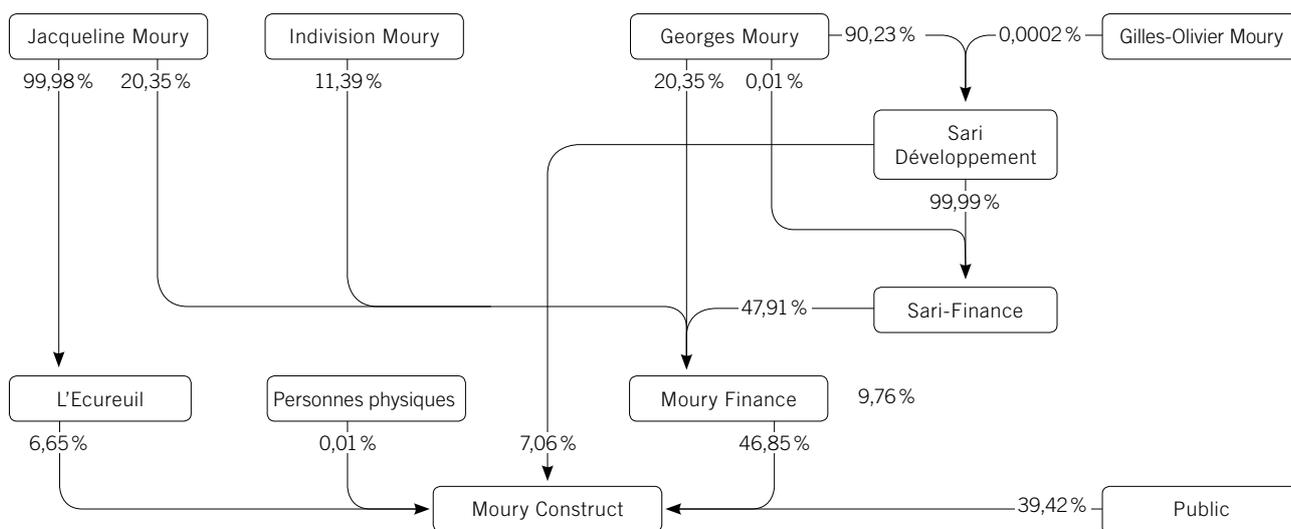
RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

De par le type de travaux qu'il est appelé à exécuter et notamment les travaux de rénovation, le groupe peut être conduit à manipuler des matériaux insalubres ou dangereux. Le groupe prend toutes les précautions en matière de sécurité et d'hygiène des travailleurs et y est particulièrement attentif, mais il n'en demeure pas moins que ce risque ne peut être totalement exclu.

4. INFORMATIONS RELATIVES À LA PUBLICITÉ DES PARTICIPATIONS IMPORTANTES ET INFORMATIONS RELATIVES À L'ARTICLE 34 DE L'ARRÊTÉ ROYAL DU 14 NOVEMBRE 2007

4.1. STRUCTURE DE L'ACTIONNARIAT

Au 31 décembre 2010, la structure de l'actionnariat et l'organigramme de contrôle du groupe Moury Construct se présente de la manière suivante :



En milliers d'EUR	Nombre d'actions	Pourcentage
Moury Finance (contrôlé par Mr Georges Moury)	185 732	46,85 %
Sari Développement (contrôlé par Mr Georges Moury)	28 000	7,06 %
L'Ecoreuil SC (contrôlé par Mme Jacqueline Moury)	26 361	6,65 %
Famille Moury	33	0,01 %
Total Famille Moury	240 126	60,57 %
Actions propres	50	0,01 %
Public	156 250	39,42 %
TOTAL	396 426	100,00 %

Construction d'un Etap Hotel et d'un centre commercial à Bruges

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

En date du 11 juin 2010, les 26361 titres détenus par Sari SA ont été cédés à la SC L'Ecureuil. Pour plus d'informations, nous renvoyons à la dernière déclaration de transparence disponible sur le site www.moury-construct.be.

Comme indiqué dans les statuts, les 396426 actions représentant le capital de la SA Moury Construct sont toutes égales entre elles.

4.2. ACTIONS PROPRES

Le portefeuille d'actions propres s'élève à 50 actions pour un total de € 3 499,50 au 31 décembre 2010. Il n'y a eu aucun mouvement lors de l'exercice 2010.

Pour rappel, lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, il a été décidé d'autoriser les Conseils d'administration de Moury Construct SA et des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce son contrôle, de procéder pendant une période de cinq ans prenant cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79285 actions.

4.3. INFORMATIONS DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 34 DE L'A.R. DU 14 NOVEMBRE 2007

Les informations reprises ci-après constituent les explications sur les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'acquisition sur les actions de Moury Construct SA, tels que visés dans l'article 34 de l'arrêté royal du 14 novembre 2007 :

- ➔ Le capital social s'élève à € 23745 milliers et est représenté par 396426 actions, entièrement souscrites et libérées, sans désignation de valeur nominale. Il n'existe qu'une seule catégorie d'actions.
- ➔ Il n'y a pas de restrictions légales ou statutaires quant au transfert des titres.
- ➔ Il n'y a pas de détenteurs de titres disposant des droits de contrôle spéciaux.
- ➔ Il n'y a pas de système d'actionnariat du personnel.
- ➔ Il n'y a pas de restriction légale ou statutaire à l'exercice du droit de vote.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

- ➔ À la connaissance de Moury Construct SA, il n'y a pas d'accords formels entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert des titres ou à l'exercice du droit de vote.
 - ➔ Les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration et à la modification des statuts de Moury Construct SA, sont celles reprises dans la législation applicable - en particulier le Code des sociétés ainsi que dans les statuts de Moury Construct SA. Ces statuts ne s'écartent pas des dispositions légales précitées.
 - ➔ Conformément à la décision prise lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 5 mars 2009, le Conseil d'administration de Moury Construct SA et celui des filiales sur lesquelles Moury Construct SA exerce un contrôle, peut procéder pendant une période de 5 ans prenant le cours le 5 mars 2009, à l'acquisition d'actions à concurrence d'un nombre maximum de 20 % du nombre d'actions émises, soit 79285 actions. Au 31 décembre 2010, Moury Construct SA détient 50 actions.
 - ➔ Il n'y a pas d'accords importants auxquels Moury Construct SA est partie et qui prennent effet, sont modifiés ou prennent fin en cas de changement de contrôle dans le cadre d'une offre publique d'achat.
- Il n'y a pas d'accords entre Moury Construct SA et les membres de son Conseil d'administration ou de son personnel prévoyant le paiement d'indemnités en cas de démission ou de cessation d'activités à la suite d'une offre publique d'acquisition.

5. DESCRIPTION DE LA COMPOSITION ET DU MODE DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DE SES COMITÉS

5.1. CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMPOSITION

Le Conseil d'administration de Moury Construct SA est composé comme suit au cours de l'exercice clôturé au 31 décembre 2010 :

Nom de l'administrateur	Fonction de l'administrateur	Critère d'indépendance	Période de fonction pendant l'exercice
Mr Georges Moury ¹	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Gilles Olivier Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Pierre François Horion ¹	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Jusqu'au 25 mai 2010 ²
Mr Francis Lemmens	Administrateur non exécutif	Non indépendant	Tout l'exercice
Mr Edgard Hollange	Administrateur non exécutif	Indépendant ³ (ancien article 524 §4 du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Mr Jean-Paul Feldbusch	Administrateur non exécutif	Indépendant ³ (ancien article 524 §4 du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Mr Michel Mersch	Administrateur non exécutif	Indépendant (article 526 ter du Code des sociétés)	Tout l'exercice
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	Administrateur exécutif	Non indépendant	Depuis le 25 mai 2010 ²

Le nombre d'administrateurs est fixé par l'Assemblée générale conformément à l'article 10 des statuts. Le nombre minimum est de trois. Il est actuellement fixé à sept.

Le Conseil d'administration est composé d'administrateurs exécutifs, d'administrateurs indépendants et d'administrateurs non exécutifs. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition à l'Assemblée générale. La moitié au moins des membres du Conseil d'administration est constituée d'administrateurs non exécutifs.

Trois administrateurs au moins sont indépendants. Indépendamment des décisions de nomination prises par les actionnaires, le Conseil d'administration juge quels sont les administrateurs non exécutifs qu'il considère comme indépendants.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés (8 janvier 2009) demeurent indépendants jusqu'au 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Messieurs Feldbusch et Hollange ne seront plus indépendants à partir du 1^{er} juillet 2011. Leur remplacement est prévu par la proposition faite par le Comité de nomination au Conseil d'administration du 23 mars 2011 de nommer Monsieur Barbarin et Monsieur Mikolajczak comme administrateurs indépendants. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et proposera la nomination de Monsieur Barbarin et de Monsieur Mikolajczak comme administrateurs indépendants à la prochaine assemblée générale (le 24 mai 2011). En outre, en fonction de son parcours professionnel, le conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit

conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

RÔLE

Le Conseil d'administration détermine les orientations et les valeurs, la stratégie et les politiques clés de la société. Il examine et approuve, préalablement à leur mise en œuvre, les opérations significatives de la Société, et notamment ses orientations stratégiques, les acquisitions et cessions de participations financières et d'actifs significatives, susceptibles de modifier la structure de l'état de la situation financière. Il décide du niveau de risque que le Groupe accepte de prendre.

Le Conseil d'administration vise le succès à long terme de la société en assurant le leadership entrepreneurial et en permettant l'évaluation et la gestion des risques.

1-Président du Conseil d'administration.

2-Pour des raisons de santé, Monsieur Pierre-François Horion a décidé de mettre fin à son mandat d'administrateur avec effet au 25 mai 2010 (remplacé par la SA Moury Finance, représentée par Mr Georges Moury). Monsieur Horion est décédé le 16 juillet 2010.

3-Dans le cadre de la disposition transitoire prévue par la loi du 17 décembre 2008, Messieurs Hollange et Feldbusch peuvent continuer à siéger comme administrateur indépendant jusqu'au 1^{er} juillet 2011.

COMPÉTENCES

Le conseil d'administration rend compte de l'exercice de ses responsabilités et de sa gestion aux actionnaires réunis en Assemblée générale. Il prépare les propositions de résolutions à prendre par l'Assemblée générale.

FONCTIONNEMENT

Le Conseil d'administration se réunit chaque fois que l'intérêt de la société l'exige, notamment, au moment de l'établissement des comptes sociaux et consolidés, tant annuels que semestriels, de la préparation des communiqués de presse ainsi qu'au moment des décisions stratégiques. Le Conseil d'administration se réunit au moins trois fois par an.

Il importe de souligner que la SA Moury Construct assumant un rôle de holding faitier, la gestion quotidienne de celui-ci s'effectue, comme mentionné ci-après, essentiellement au sein des filiales, à travers des directions et un encadrement spécifiques.

En 2010, le Conseil d'administration s'est réuni formellement trois fois. En pratique, d'autres réunions entre administrateurs ont lieu régulièrement afin d'examiner les projets particulièrement importants.

MODE DE PRISE DES DÉCISIONS

Les décisions ont essentiellement été prises à l'unanimité. Les membres du Conseil d'administration empêchés d'assister à une réunion peuvent se faire représenter par un autre membre du Conseil conformément aux dispositions légales et réglementaires.

Les lettres, télécopies ou courriers électroniques donnant le mandat de vote sont annexés au procès verbal de la réunion du Conseil à laquelle ils ont été produits.

Sur décision du président du Conseil d'administration, les réunions peuvent se tenir sous forme de téléconférence. Les administrateurs concernés sont alors réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité. Après chaque réunion, les délibérations sont constatées par des procès-verbaux signés par le président du Conseil d'administration et par la majorité des membres qui ont pris part à la délibération.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Georges Moury, Président	3/3
Mr Gilles Olivier Moury	3/3
Mr Pierre François Horion†	0/2
Mr François Lemmens	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3
Mr Jean-Paul Feldbusch	3/3
Mr Michel Mersch	3/3
Moury Finance SA représentée par Monsieur Georges Moury	1/1

Les procès verbaux résumant les discussions, précisent les décisions prises et indiquent, le cas échéant, les réserves émises par les administrateurs.

Afin de pouvoir remplir et assurer de manière efficace ses tâches et ses responsabilités, le Conseil d'administration a constitué des comités spécialisés ayant pour mission de procéder à l'examen de questions spécifiques et de le conseiller à ce sujet.

Le rôle de ces différents comités est purement consultatif, la prise de décision finale demeurant de la compétence du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration rédige un Règlement d'Ordre Intérieur pour chaque Comité, qui en détaille le rôle, la composition et le fonctionnement. Ces règlements d'ordre intérieur sont repris en annexe de la charte de gouvernance d'entreprise du Groupe, disponible sur le site internet (www.moury-construct.be).

Le Conseil d'administration prête une attention particulière à la composition de chacun de ces Comités. Il veille à ce que les membres de chaque Comité disposent des connaissances et qualités spécifiques nécessaires pour son fonctionnement optimal.

5.2. COMITÉ D'AUDIT

COMPOSITION DU COMITÉ D'AUDIT

Le comité d'audit est composé de membres non exécutifs du Conseil d'administration. Conformément à l'article 526 bis du Code des sociétés, au moins un membre du comité d'audit est un administrateur indépendant au sens de l'article 526ter et est compétent en matière de comptabilité et d'audit. Les administrateurs indépendants nommés conformément à l'art. 524, §4 du Code des sociétés avant l'entrée en vigueur de l'article 526ter du Code des sociétés, demeurent indépendants jusqu'à leur réélection ou jusqu'au 1^{er} juillet 2011 au plus tard.

Chaque administrateur indépendant qui ne satisfait plus aux conditions d'indépendance décrites en informe immédiatement le Conseil d'administration.

Les membres du Comité d'audit sont nommés par le Conseil d'administration.

La présidence du Comité d'audit est assurée par un administrateur non exécutif indépendant.

Pour composer le Comité d'audit, il est tenu compte de la diversité nécessaire et de la complémentarité en matière de compétences, d'expérience et de connaissances.

La durée du mandat d'un membre du Comité d'audit ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Leur mandat est renouvelable.

Le Conseil d'administration désigne un ou plusieurs candidats en tenant compte des besoins du groupe et conformément à la loi du 17 décembre 2008 sur le comité d'audit. Les critères à prendre en compte sont précisés en fonction des profils nécessaires et de l'évolution du groupe au moment de la nomination. Ils concerneront en tout état de cause le parcours professionnel, le sérieux et la motivation des candidats, ainsi que les compétences en matière de comptabilité et d'audit, éléments qui devront être appréciés par le Conseil d'administration.

Le Comité d'audit compte actuellement trois membres. Ces trois membres sont Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Président, Monsieur Francis Lemmens et Monsieur Mersch. Le nombre effectif des membres peut varier en fonction des besoins de la Société sur proposition du Conseil d'administration.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a accepté à l'unanimité la proposition du Comité de nomination et proposera la nomination de Monsieur Barbarin comme administrateur indépendant à la prochaine assemblée générale du 24 mai 2011. En fonction de son parcours professionnel, le conseil d'administration estime que Monsieur Barbarin dispose des compétences nécessaires en matière de comptabilité et d'audit conformément à l'article 526bis du Code des sociétés. Le Conseil d'administration du 23 mars 2011 a donc également voté à l'unanimité la nomination de Monsieur Barbarin à la fonction de président du Comité d'audit.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ D'AUDIT

RÔLE

D'une manière générale, sans préjudice des missions légales du Conseil d'administration, le Comité d'audit assiste le Conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités de surveillance et de suivi en matière de contrôle interne au sens le plus large du terme, et notamment en matière de contrôle interne du reporting financier au sein du Groupe.

Nom de l'administrateur	Présence / Nombre de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président	2/2
Mr Francis Lemmens	2/2
Mr Michel Mersch	2/2

Le Comité d'audit prend avis auprès de tous tiers s'il le juge utile ou nécessaire.

Sans préjudice des missions légales du Conseil, le Comité d'audit est au moins chargé des missions légales suivantes :

- Suivi du processus d'élaboration de l'information financière
- Suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques de la société
- Suivi du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés, en ce compris le suivi des questions et recommandations formulées par le Commissaire et le cas échéant par le réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés
- Suivi de l'audit interne
- Examen et suivi de l'indépendance du commissaire et le cas échéant du réviseur d'entreprises chargé du contrôle des comptes consolidés, en particulier pour ce qui concerne la fourniture de services complémentaires à la société.

FONCTIONNEMENT

Le Comité d'audit se réunit chaque fois que sa mission le nécessite, et au moins deux fois par an d'une part lors de l'établissement par le Conseil d'administration des états financiers résumés intermédiaires destinés à la publication et, d'autre part, lors de l'établissement des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication. La Société déroge au Code 2009 qui impose que le Comité d'audit doit se réunir au moins quatre fois par an. La taille et l'organisation du groupe ne nécessite pas la tenue de quatre réunions annuelles du Comité d'audit.

Au moins une fois par an lors de l'établissement par le Conseil d'administration des comptes annuels et des comptes consolidés destinés à la publication, le Comité d'audit rencontre le Commissaire pour procéder à un échange de vues sur toute question relevant de son règlement d'ordre intérieur et sur tout autre problème mis en évidence par le processus d'audit et, en particulier, les faiblesses significatives du contrôle interne. La taille et l'organisation du Groupe ne nécessite pas la présence du Commissaire deux fois par an aux réunions du Comité d'audit.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité d'audit fait régulièrement rapport au Conseil d'administration sur l'exercice de ses missions, au moins lors de l'établissement par celui-ci des comptes annuels, des comptes consolidés et des états financiers résumés destinés à la publication.

Le Comité d'audit rend également régulièrement compte au Conseil d'administration de l'exécution de ses tâches en identifiant les questions pour lesquelles il estime qu'une action ou une amélioration est nécessaire et en faisant des recommandations sur les mesures à prendre.

Le Comité d'audit est tenu d'informer le Conseil d'administration clairement et régulièrement des évolutions importantes relatives à l'exercice de ses propres responsabilités.

Le Comité d'audit s'est réuni formellement deux fois au cours de l'année 2010.

5.3. COMITÉ DE NOMINATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE NOMINATION

Les membres du Comité de nomination sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de nomination est composé de trois administrateurs au minimum et, en tout cas, du Président du Conseil d'administration et d'une majorité d'administrateurs indépendants. Les membres sont : Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Monsieur Edgard Hollange et Monsieur Georges Moury.

La présidence du Comité de nomination est assurée par un administrateur non exécutif, Monsieur Jean-Paul Feldbusch.

La durée du mandat d'un membre du Comité de nomination ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur. Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le prochain Conseil d'administration de la SA Moury Construct nommera parmi les administrateurs indépendants leurs remplaçants à la fonction de membre du Comité de Nomination.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE NOMINATION

RÔLE

Le Comité de nomination est responsable de la sélection de candidats administrateurs et formule des recommandations au Conseil d'administration en ce qui concerne leur nomination.

Le Comité de nomination s'assure, de manière générale, que le processus de nomination et de réélection des membres du Conseil d'administration se déroule de manière objective et professionnelle.

Dans l'exercice de ces tâches, le Comité de nomination respecte les critères relatifs à la composition du Conseil d'administration, tels que fixés dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration.

FONCTIONNEMENT

Le Comité de nomination se réunit aussi souvent que le nécessite son bon fonctionnement et la poursuite des intérêts de la société. En fonction de la stabilité du Conseil d'administration, le Comité de nomination ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le Comité de nomination s'est formellement réuni trois fois au cours de l'année 2010.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Jean-Paul Feldbusch, Président	3/3
Mr Georges Moury	3/3
Mr Edgard Hollange	3/3

5.4. COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

COMPOSITION DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

Les membres du Comité de rémunération sont nommés par le Conseil d'administration et peuvent être révoqués à tout moment par lui.

Le Comité de rémunération est composé de trois membres non exécutif du Conseil d'administration, dont une majorité d'indépendants, qui possède l'expertise nécessaire en matière de politique de rémunération.

Ces trois membres sont Monsieur Jean-Paul Feldbusch, Monsieur Edgard Hollange et Monsieur Francis Lemmens.

La durée du mandat d'un membre du Comité de rémunération ne peut pas excéder la durée de son mandat d'administrateur.

Le statut d'indépendant de Monsieur Feldbusch et de Monsieur Hollange prend fin le 1^{er} juillet 2011. Le prochain Conseil d'administration de la SA Moury Construct nommera parmi les administrateurs indépendants leurs remplaçants à la fonction de membre du Comité de Rémunération.

FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉMUNÉRATION

RÔLE

Sans préjudice des missions légales du conseil d'administration, le comité de rémunération est au moins chargé des missions suivantes :

- ➔ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la politique de rémunération des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;

- ➔ Formuler des propositions au conseil d'administration sur la rémunération individuelle des administrateurs, des autres dirigeants et des délégués à la gestion journalière, y compris la rémunération variable et les primes de prestation à long terme, liées ou non à des actions, octroyées sous forme d'options sur actions ou autres instruments financiers, et les indemnités de départ, et, s'il y a lieu, sur les propositions qui en découlent et qui doivent être soumises par le conseil d'administration aux actionnaires ;

- ➔ Préparer le rapport de rémunération qui est inséré par le conseil d'administration dans la déclaration de Gouvernance d'entreprise ;

- ➔ Commenter le rapport de rémunération lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires.

FONCTIONNEMENT

En fonction d'une part de la stabilité des rémunérations des administrateurs et, d'autre part, de l'absence de mode de rémunération complexe pour les managers exécutifs et les autres dirigeants, le Comité de rémunération ne se réunit pas formellement systématiquement deux fois par an comme stipulé par le Code, mais seulement une seule fois, sauf s'il estime que des réunions additionnelles s'avèrent nécessaires pour l'exécution de ses missions.

Les décisions sont prises à la majorité des voix émises par les membres du Comité. En cas d'égalité de voix, celle du Président du Comité est prépondérante.

Le représentant principal des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa, participe avec voix consultative aux réunions du comité de rémunération lorsque celui-ci traite de la rémunération des autres dirigeants visés à l'article 96, § 3, dernier alinéa.

Le Comité de rémunération s'est réuni formellement une fois au cours de l'année 2010.

Nom de l'administrateur	Présence / Nb de séances
Mr Francis Lemmens	1/1
Mr Jean-Paul Feldbusch	1/1
Mr Edgard Hollange	1/1

6. RAPPORT DE RÉMUNÉRATION

6.1. POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de rémunération formule des propositions au Conseil d'administration sur la politique de rémunération et les rémunérations individuelles des administrateurs, des managers exécutifs et des autres dirigeants.

La rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Le niveau et la structure des rémunérations des managers exécutifs et des autres dirigeants sont tels qu'ils permettent le recrutement, la fidélisation et la motivation de professionnels qualifiés et compétents compte tenu de la nature et de l'étendue de leurs responsabilités individuelles.

Des bonus sont octroyés aux managers exécutifs et aux autres dirigeants sur base des performances au cours de l'exercice écoulé.

6.2. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DU CEO, DES MANAGERS EXÉCUTIFS, ET DES AUTRES DIRIGEANTS

Le « CEO » du Groupe est Monsieur Georges Moury. En 2010, Monsieur Georges Moury a bénéficié d'une rémunération brute de € 83 milliers, d'avantages divers à hauteur de € 39 milliers et du paiement de primes pour un plan de pension à hauteur de € 9 milliers. La rémunération globale de Monsieur Georges Moury est identique à celle de l'exercice précédent.

Les « Managers exécutifs » sont les administrateurs de sociétés du Groupe, qui ont dès lors les pouvoirs réservés aux administrateurs par le code des sociétés, ainsi que le Directeur général de la SA Bemat.

Les « Autres dirigeants » ne sont pas administrateurs et participent aux réunions régulières où se discute, en dehors du régime organisé par l'article 524bis du Code des sociétés, la direction générale des filiales et du Groupe.

Les rémunérations octroyées lors de l'exercice 2010 au CEO, aux autres administrateurs exécutifs et managers exécutifs ainsi qu'aux autres dirigeants peuvent être détaillées comme suit :

En milliers d'euros	CEO	Autres administrateurs exécutifs et Managers exécutifs	Autres dirigeants
Rémunération de base	83	423	338
Rémunération variable	0	10	26
Plan de pension	9	12	9
Autres composantes de la rémunération	39	44	32

➔ La *rémunération variable* concerne des primes « CCT 90 » et des bonus octroyés sur base des performances des managers exécutifs et des autres dirigeants au cours de l'exercice écoulé.

Les règles d'octroi des primes « CCT 90 » sont indiquées dans la convention collective de travail n°90 et ont égard à des objectifs globaux et individuels en matière de présence sur le lieu du travail et gravité/fréquence des accidents sur le lieu du travail.

Les autres bonus sont octroyés sur base des performances réalisées au cours de l'exercice écoulé. Aucune règle formelle n'est établie au niveau des autres bonus qui restent à la discrétion des administrateurs exécutifs.

➔ Le *Plan de pension* concerne le montant versé par le Groupe dans le plan de pension à cotisations définies ;

➔ Les *Autres composantes* de la rémunération concernent les assurances complémentaires octroyées par le Groupe (assurance hospitalisation,...), des avantages en nature octroyés tels que la mise à disposition d'une voiture de société, d'un GSM, etc.

6.3. DÉCLARATION SUR LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES ADMINISTRATEURS NON EXÉCUTIFS

Comme indiqué ci-dessus, la rémunération des administrateurs non exécutifs prend en compte leur rôle en tant qu'administrateur ordinaire, et leurs rôles spécifiques en qualité de président ou de membre d'autres comités, ainsi que les responsabilités en découlant et le temps consacré à leurs fonctions.

Les administrateurs non exécutifs ne reçoivent pas de rémunérations liées aux performances, telles que bonus ou formules d'intéressement à long terme, ni d'avantages en nature ou d'avantages liés à des plans de pension.

Les seules rémunérations perçues par les administrateurs non exécutifs consistent en des jetons de présence :

➔ de €500 pour les membres du Conseil d'administration et les membres du Comité d'audit ;

➔ de €1 000 pour le Président du Comité d'audit.

Ces rémunérations sont inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Les rémunérations dues aux administrateurs non exécutifs pour l'exercice écoulé sont détaillées comme suit :

En euros	Jeton de présence au Conseil d'administration	Jeton de présence au Comité d'audit	Total
Francis Lemmens	1 500	1 000	2 500
Jean-Paul Feldbusch	1 500	2 000	3 500
Edgard Hollange	1 500	-	1 500
Michel Mersch	1 500	1 000	2 500

Le Groupe n'envisage pas modifier la politique de rémunération des administrateurs non exécutifs pour les deux exercices sociaux suivants.

6.4. INFORMATIONS SUR LES ACTIONS ET LES OPTIONS SUR ACTIONS

Il n'existe aucun type de paiement fondé sur des actions au sein du Groupe.

6.5. INFORMATIONS SUR LES INDEMNITÉS DE DÉPART

Il n'existe aucune disposition contractuelle relative aux indemnités de départ.

6.6. INFORMATIONS SUR LES DROITS DE RECOUVREMENT DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE

Il n'existe aucun droit octroyé quant au recouvrement de la rémunération variable attribuée sur base d'informations financières erronées.

Commentaires sur les chiffres-clés consolidés du Groupe Moury Construct

Les chiffres clés de l'état du résultat global consolidé de la SA Moury Construct (selon les normes IFRS) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 10-09
Chiffre d'affaires	77 223	92 090	-16,1 %
Résultat opérationnel	5 531	5 662	-2,3 %
Résultat financier	1 197	1 060	12,9 %
Résultat des participations mises en équivalence	0	0	-
Résultat avant impôts des opérations en continuité	6 728	6 722	0,1 %
Impôts sur le résultat	-2 005	-2 060	-2,7 %
Résultat après impôts des opérations en continuité	4 723	4 662	1,3 %
Résultat net des opérations en discontinuité	0	0	-
Résultat net de l'exercice	4 723	4 662	1,3 %
Autres éléments du résultat global	0	0	-
Résultat global de l'exercice	4 723	4 662	1,3 %
➔ Part du Groupe	4 723	4 662	1,3 %
➔ Intérêts minoritaires	0	0	-

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Le résultat de l'exercice s'élève à € 4,7 millions au 31 décembre 2010 et est en hausse de 1,3 % par rapport au résultat de l'exercice précédent.

Le chiffre d'affaires s'établit à € 77,2 millions au 31 décembre 2010 contre € 92,1 millions au 31 décembre 2009, soit une baisse de 16 % qui s'explique essentiellement par les intempéries qui ont fortement perturbé les chantiers tant en début qu'en fin d'année 2010.

Le résultat opérationnel s'élève à € 5,5 millions au 31 décembre 2010 contre € 5,7 millions atteint lors de l'exercice précédent, soit une baisse modérée de 2,3 %, d'autant plus que le résultat opérationnel 2009 était

fortement influencé par des reprises de provisions. Le ratio de marge nette (résultat opérationnel / produit des activités ordinaires) s'établit à 7,0 % au 31 décembre 2010 (contre 6,1 % au 31 décembre 2009) et reste largement supérieur à la moyenne du secteur (3,1 % en 2009 - Source : Analyse financière Sector Septembre 2010).

Le résultat financier est en hausse de 12,9 % et s'élève à € 1,2 millions au 31 décembre 2010 contre € 1,1 millions au 31 décembre 2009 en fonction essentiellement de la hausse de la juste valeur des actifs financiers en portefeuille et de plus-values nettes réalisées lors de la cession de certains actifs financiers au cours de l'exercice.

Il convient de préciser que le résultat financier au 31 décembre 2010 est négativement influencé à hauteur de € 0,2 million suite à la cession des droits Tax shelter.

Les chantiers se déroulent conformément aux prévisions et toutes les filiales ont contribué positivement au résultat.

La structure financière du Groupe reste très solide puisque la « Trésorerie et équivalent de trésorerie » et les « Autres actifs financiers courant » détenus auprès d'institutions de crédit s'élèvent à € 38,0 millions au 31 décembre 2010 (soit environ € 95,8 par action) à comparer avec € 37,9 millions au 31 décembre 2009.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

Construction de la résidence Eugène Ysaye - Place Saint-Jacques à Liège

La contribution des filiales aux principaux chiffres clés du Groupe Moury Construct (selon les normes IFRS) est la suivante :

CONTRIBUTION DES FILIALES AU CHIFFRE D'AFFAIRES
DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2010		2009		Var. 09-10
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	0	-	0	-	-
S.A. BEMAT	16637	21,5 %	12883	14,0 %	29,1 %
S.C. MOSABOIS	1000	1,3 %	1239	1,3 %	-19,3 %
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY ¹	59486	77,0 %	77892	84,7 %	-23,6 %
S.A. MOURYLUX	100	0,2 %	76	0,1 %	31,6 %
TOTAL	77223	100,0 %	92090	100 %	-16,1 %

CONTRIBUTION DES FILIALES AU RÉSULTAT GLOBAL
DU GROUPE (SELON LES NORMES IFRS)

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 09-10
S.A. MOURY CONSTRUCT (holding faitier)	402	234	71,8 %
S.A. BEMAT	1847	555	232,8 %
S.C. MOSABOIS	92	256	-64,1 %
S.A. LES ENTREPRISES G MOURY ¹	2353	3609	-34,8 %
S.A. MOURYLUX	29	9	222,2 %
S.A. LIEGE PROMOTION (mis en équivalence)	0	0	-
TOTAL	4723	4662	1,3 %

Construction des bureaux et studios de la RTBF à
Liège

La contribution du holding faitier au résultat global du Groupe consiste en son résultat financier diminué de ses charges opérationnelles. La hausse de cette contribution provient essentiellement de la hausse du résultat financier.

Le chiffre d'affaires de la SA Bemat est en hausse en raison du retour à un niveau d'activité normal en 2010, l'exercice 2009 ayant été particulièrement marqué par un très faible niveau d'activité. La contribution de la SA Bemat au résultat global du Groupe est en forte hausse en fonction (i) de la hausse du chiffre d'affaires, (ii) de l'amélioration des marges sur plusieurs chantiers en 2010 et (iii), de la reprise de certaines provisions décennales en fonction de la disparition du risque sous-jacent.

La baisse de l'activité ainsi que du chiffre d'affaires de Mosaboïs provient notamment de la fin du chantier de la Médiacité fin 2009.

La baisse du chiffre d'affaires de la SA Les Entreprises G Moury s'explique essentiellement par les intempéries importantes qui ont perturbé les chantiers début et fin 2010 et par la fin du chantier de la Médiacité à Liège fin 2009. La contribution de la SA Les Entreprises G Moury au résultat global du Groupe est en baisse essentiellement en fonction de la baisse du chiffre d'affaires en 2010 et du niveau important des reprises de provisions en 2009.

1-Afin de présenter des données comparables, les contributions au chiffre d'affaires et au résultat global du Groupe des anciennes filiales Beerts Bouwwerken SA et Mosafer SC (absorbées par la SA Les Entreprises Gilles Moury le 1^{er} janvier 2010) ont été présentées de façon consolidée dans les contributions de la SA Les Entreprises Gilles Moury au 31 décembre 2009.

Commentaires sur les chiffres-clés statutaires de la SA Moury Construct

Les chiffres clés du compte de résultats statutaire de la SA Moury Construct (selon les normes belges) sont les suivants :

En milliers d'EUR	2010	2009	Var. 10-09
Ventes et prestations	174	218	-20,2 %
Résultat d'exploitation	-155	-71	118,3 %
Résultat financier	3599	4373	-17,7 %
Résultat exceptionnel	0	-201	-100,0 %
Résultat avant impôts	3444	4383	-21,4 %
Résultat après impôts	3444	4383	-21,4 %
Capitaux propres	33278	32053	3,8 %
Total bilan	36023	34769	3,6 %

En tant que holding faitier du Groupe Moury Construct, le compte de résultats de la société est principalement constitué de management fees facturés aux filiales du groupe (€ 160 milliers au 31 décembre 2010), de rémunérations d'administrateurs (€ 197 milliers au 31 décembre 2010), de frais de fonctionnement divers (€ 128 milliers au 31 décembre 2010), des résultats des placements de trésorerie et des frais

financiers (résultat financier de € 449 milliers au 31 décembre 2010) et des dividendes décrétés et payés par les différentes filiales en 2010 (€ 3 150 milliers au 31 décembre 2010).

Au 31 décembre 2009, on notait également une moins-value exceptionnelle de € 201 milliers liée à la cession des titres de Mosafer SC et Beerts Bouwwerken NV à la filiale Moury SA.

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

Modification du périmètre de consolidation

Il n'y a eu aucun changement du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2010.

Situation de conflit d'intérêt

Aucune opération ou décision visée par l'article 524 du Code des sociétés n'a eu lieu au cours de l'exercice 2010.

Indépendance et compétence du Comité d'audit

Monsieur Feldbusch est président du Comité d'audit de Moury Construct depuis sa création le 26 mai 2009. Le conseil justifie de la compétence de Monsieur Feldbusch en matière de comptabilité et d'audit par sa longue expérience professionnelle.

Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Sans objet.

Activité en matière de recherche et développement

Sans objet.

Indications relatives à l'existence de succursales

La filiale Les Entreprises G Moury SA possède, suite à la fusion par absorption avec effet au 1^{er} janvier 2010, deux succursales nommées « Mosafer » et « Beerts » qui regroupent les activités des deux anciennes filiales Mosafer SC et Beerts Bouwwerken SA.

Construction du restaurant de l'Ulg au Sart-Tilman

Informations sur les instruments financiers utilisés par le Groupe

Le Groupe Moury Construct n'utilise pas d'instrument de couverture et ne pratique dès lors pas la comptabilité de couverture. Les risques liés aux instruments financiers auxquels fait face la SA Moury Construct sont abordés dans le point A.3.2. ci-dessus.

Propositions à l'Assemblée générale

Le Conseil d'Administration de Moury Construct SA propose à l'Assemblée Générale du 24 mai 2011 d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2010.

RÈVE ET RÉALITÉ

Le Conseil d'administration propose les affectations et prélèvements suivants	
Bénéfice de l'exercice à affecter :	+ € 3445544,51
Bénéfice reporté de l'exercice précédent :	+ € 6400386,69
Dotation à la réserve légale :	- € 172277,23
Rémunération du capital :	- € 2219705,60
Report à nouveau :	€ 7453948,37

Le dividende brut par action de € 5,6000 (soit un dividende net par action de € 4,2000 et un dividende net plus « strip VVPR » de € 4,7600), en hausse de 4 % par rapport à ce qui a été décrété lors de l'exercice précédent,

sera payable à partir du 17 juin 2011 contre remise du coupon n°26 au siège social et aux guichets de la Banque BNP PARIBAS FORTIS.

Rénovation de l'Opéra Royal de Wallonie à Liège

Événements postérieurs à la date de clôture

Sans objet.

Construction des bureaux et laboratoires pour la Croix-Rouge à Rhisnes

Construction des bureaux et studios de la RTBF à Liège

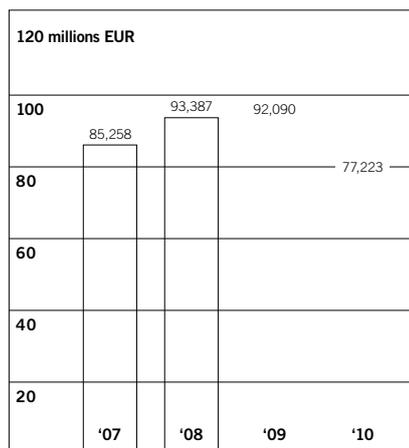
Prévisions pour 2011

Le Conseil d'administration est positif pour l'exercice 2011 en raison du démarrage de grands chantiers et du carnet de commandes qui s'élève à € 91,6 millions au 31 décembre 2010 (contre € 80,0 millions au 31 décembre 2009).

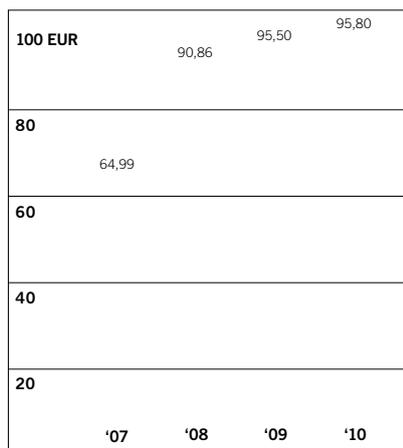
Parmi les commandes récentes nous relevons notamment la construction et la rénovation de deux immeubles de 39 appartements Quai Marcellis à Liège, la réhabilitation de l'unité de centre de protection civile à Crisnée, la rénovation de l'immeuble de AGEAS à Charleroi, la construction d'un

hôtel de police à Marche-en-Famenne, la construction de l'hôtel de ville de Montignies-Le-Tilleul, et, en société momentanée, la restauration de l'Opéra Royal de Wallonie, la construction de la patinoire olympique et la restauration du théâtre d'émulation à Liège

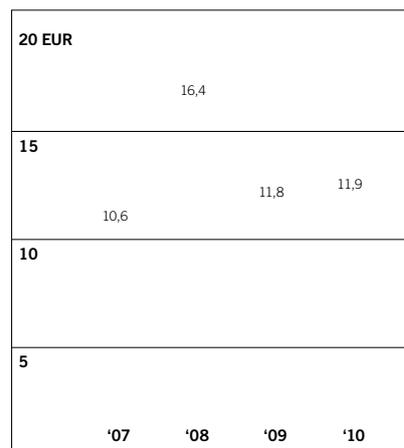
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES
(EN MILLIERS D'EUROS)



ÉVOLUTION DE LA TRÉSORERIE¹
CONSOLIDÉE PAR ACTION (EN EUROS)



ÉVOLUTION DU RÉSULTAT GLOBAL PART
DU GROUPE PAR ACTION (EN EUROS)



1 — Calculé comme la somme de « Trésorerie et équivalents de trésorerie » et des « Autres actifs financiers courants ».

Dominique HERMANS
Réviseur d'entreprises
rue Wérihet 23
4671 - Housse

EXERCICE 2010

**Rapport du commissaire sur l'exercice clôturé le 31.12.2010
présenté à l'assemblée générale des actionnaires de la
société anonyme
« MOURY CONSTRUCT »**

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport dans le cadre de notre mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à EUR 36.023.035 et dont le compte de résultats se solde par un bénéfice de l'exercice de EUR 3.444.313.

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes à l'appui de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Réviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.



Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2010 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des Sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat ;
- sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique ;
- nous ne devons signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts ou du Code des Sociétés ;
- l'affectation des résultats proposée à l'assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Liège, le 26 avril 2011


D. Hermans
commissaire